

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2026

SOINS PALLIATIFS - (N° 2406)

Adopté

N° AS233

AMENDEMENT

présenté par
Mme Vidal, rapporteure

ARTICLE 4 BIS

À la première phrase de l'alinéa 3, supprimer les mots :

« le pilotage et le suivi de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.